

Formation Initiale

Pré-requis

Savoir lire et écrire en français.
Connaissance en électricité.

Public visé

Tout électricien ou électromécanicien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des consignations et des interventions/essais en basse tension

Lieu

Martigues 41 av. José Nobre ZI Ecopolis-13500	Marseille 9 rue du Laos 13015
--	--

Durée : 3 jours / 21 heures

Nombre de stagiaires

- 3 stagiaires minimum par groupe
- 10 stagiaires maximum par groupe

Encadrement Pédagogique

et qualification intervenants

- Effectué par le responsable pédagogique et technique
- Formateur compétent dans la formation Habilitation BR

Méthode Pédagogique

- Alternance théorique et pratique
- Méthode ludique et applicative
- Mises en situation pratiques

Moyens techniques

Salle mise à disposition par l'entreprise (intra) ou dans une de nos salles (inter) + Ordinateur, paperboard, rétroprojecteur, valise comprenant le matériel électrique et EPI.

Modalités d'admission

Entrée et sortie permanentes

Délais d'accès de 10 à 45 jours

Dossier de demande de Formation

HABILITATION ELECTRIQUE BR

Cette formation a pour but de sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique afin de réaliser ou modifier des installations électriques hors tension en sécurité.

Objectif(s) pédagogique(s)

A la fin de la formation, le Stagiaire sera capable de :

- *Connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité*

Programme

Notions d'électricité

Effets physiologiques du courant électrique

Habilitation

Appareillage de sectionnement, commande et protection (habilitation BS)

Protection contre les contacts directs

Le matériel électrique



Validation

- QCM + Mise en situation pratique
- Attestation individuelle de formation et avis d'habilitation pour l'employeur (sous réserve de réussite aux évaluations)



Tarif

- 19 € / heure
- Devis sur demande
- Les informations de durée et de tarif ne sauraient être considérées comme constituant une offre contractuelle.
- Pour toute étude personnalisée, renseignements

CONTACTEZ-NOUS

- Tél : 09.54.35.98.62
- Mail : contact@artech-formation.fr
- Site : www.artech-formation.fr

Opérations sur tout ou une partie d'un ouvrage électrique

Incidents ou accidents

Ce que dit la loi à propos de l'habilitation électrique

Article R4544-10

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3

Norme NF C18-510

Tous les personnels, qui dans le cadre de leur travail ont accès ou s'approchent des installations électriques, doivent bénéficier d'une formation adaptée aux tâches confiées et leur environnement. Cette formation est destinée à leur faire connaître les dangers de l'électricité ainsi qu'à leur apprendre à s'en prémunir. Les électriciens sont bien sûr les premiers concernés, mais aussi tous ceux que leur travail amène à côtoyer de près les installations électriques.